

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 759

14 avril 2006

SOMMAIRE

3A Finances S.A., Luxembourg	36429	Immo-Advise, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	36388
3A Finances S.A., Luxembourg	36430	ImmoPro Sud, S.à r.l., Rumelange	36392
A.L.M.A.N., Association Luxembourgeoise des Médecines Alternatives et Naturelles, A.s.b.l., Rodange	36421	Ital-Lux S.A., Medernach	36404
A.L.P. Investment S.A., Luxembourg	36416	L.P.S, S.à r.l., Differdange	36392
AGR Holding International S.A., Luxembourg	36432	LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Luxembourg	36393
Air Ambiance Luxembourg S.A., Echternach	36404	M.I.F. S.A.H., Luxembourg	36386
Amati Holding S.A., Luxembourg	36386	Martinaire Finance S.A., Luxembourg	36400
Androcles, S.à r.l., Luxembourg	36386	Masco Europe S.C.S., Luxembourg	36394
AZ Concept, S.à r.l., Luxembourg	36424	Maxtron, S.à r.l., Luxembourg	36410
AZ Concept, S.à r.l., Luxembourg	36425	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Luxembourg	36421
C.V.C., S.à r.l., Luxembourg	36394	Milverton S.A., Luxembourg	36387
C.V.C., S.à r.l., Luxembourg	36394	Mondialtex S.A., Luxembourg	36397
Création, S.à r.l., Tétange	36394	Montrans S.A., Luxembourg	36422
Currency Investments L.L.C.-Luxembourg Branch Curzon Capital Partners Duisberg (GP), S.à r.l., Luxembourg	36387	Montrans S.A., Luxembourg	36423
Curzon Capital Partners SN, S.à r.l., Luxembourg	36392	(Le) Moulin de Gaussil S.A., Luxembourg	36393
D.V. Invest S.A., Luxembourg	36424	Nika, S.à r.l., Luxembourg	36406
DB Valoren, S.à r.l., Luxembourg	36405	Nika, S.à r.l., Luxembourg	36406
DB Valoren, S.à r.l., Luxembourg	36405	Orix S.A., Luxembourg	36416
Euronet Luxembourg S.A., Luxembourg	36392	PC Assist, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	36392
Fashion Finance S.A., Luxembourg	36388	Penrite Assets Corporation, S.à r.l., Luxembourg	36389
Fortezza Parent, S.à r.l., Luxembourg	36406	Reserve Portfolio, Sicav, Luxembourg	36416
Fortezza Sisterco, S.à r.l., Luxembourg	36404	Rockwell S.A., Luxembourg	36411
Genaveh S.A., Strassen	36414	Sainte Andrée Holding S.A., Luxembourg	36427
George & Dragon, S.à r.l., Luxembourg	36399	Sculptor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36428
George & Dragon, S.à r.l., Luxembourg	36399	Sculptor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36429
George & Dragon, S.à r.l., Luxembourg	36399	Sidford S.A.H., Luxembourg	36393
Groupe JRSM S.A. Holding, Luxembourg	36399	Société de Gestion Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg	36395
Groupe JRSM S.A. Holding, Luxembourg	36399	Southdown Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36425
Groupe JRSM S.A. Holding, Luxembourg	36399	Spagnolux, S.à r.l., Munsbach	36388
Harbor Holdings, S.à r.l., Senningerberg	36407	Spagnolux, S.à r.l., Munsbach	36388
Harbor Holdings, S.à r.l., Senningerberg	36409	Synapse Finance S.A., Luxembourg	36406
HellermannTyton Beta, S.à r.l., Luxembourg	36414	TCR International S.A., Luxembourg	36423
HR Services S.A., Luxembourg	36387	UCB Lux S.A., Luxembourg	36409
Imbelux Holding S.A., Luxembourg	36397	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36412
Imbelux Holding S.A., Luxembourg	36398	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36414
Imbelux Holding S.A., Luxembourg	36398	Veith Transporte, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	36430
Imbelux Holding S.A., Luxembourg	36398		

AMATI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.038.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 janvier 2006 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:
Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour AMATI HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006772.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ANDROCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.323.

Extrait des résolutions prises par les gérants le 5 janvier 2006

Le 5 janvier dernier, le Conseil de Gérance à pris la résolution suivante:

- Confirmer la répartition de l'actionariat de la société, et de procéder à son inscription auprès du Registre de commerce et des Sociétés comme suit:

* TRAFALGAR OVERSEAS Ltd, Beaufort House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	167 shares
* REIT ASSET MANAGEMENT, 5, Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom	333 shares

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006818.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

M.I.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur François Le Hodey, administrateur de sociétés, demeurant au 58A, avenue Lequime, B-1640 Rhode-St-Genese, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Philippe Le Hodey, demeurant au 23, avenue de l'Horizon, B-1150 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007197.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CURRENCY INVESTMENTS L.L.C. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège de la société mère: Wilmington, Delaware 19808, 2711, Centerville Road (Etats-Unis d'Amérique).
R. C. Luxembourg B 108.428.

Le gérant de la société CURRENCY INVESTMENTS L.L.C., Monsieur Clive D. Bode a été remplacé à la date du 5 janvier 2006 par la société HALMAN MANAGEMENT TRUST, ayant son siège social au 201 Main Street, Suite 3200, Fort Worth, Texas 76102 (USA), représentée par Monsieur William Prestridge Hallman Jr, né le 5 septembre 1942 au Texas (USA), ayant son adresse professionnelle au 201 Main Street, Suite 3200, Fort Worth, Texas 76102 (USA).

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour CURRENCY INVESTMENTS L.L.C.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006822.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MILVERTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.843.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 décembre 2005, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour MILVERTON S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006824.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

HR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.679.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2004 que la société V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège 8, rue Haute à L-4963 Clemency est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Le mandat débute avec la vérification des comptes au 31 décembre 2003. Il expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006905.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FASHION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 71.772.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 janvier 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Monique Juncker. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.,

MONTEREY SERVICES S.A.,

Monsieur Jean Fell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour FASHION FINANCE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006831.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMMO-ADVISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 52, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 87.417.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006844.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SPAGNOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue de Principale.

R. C. Luxembourg B 85.493.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006848.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SPAGNOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue de Principale.

R. C. Luxembourg B 85.493.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006846.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

PENRITE ASSETS CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R. C. Luxembourg B 113.601.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit des Iles Vierges Britanniques PENRITE ASSETS CORPORATION, ayant eu son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, inscrite au «Registrar of Companies» de Tortola sous le numéro IBC 129130.

L'assemblée est présidée par Maître Marie-Béatrice Wingenter de Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Maria Haiba-Bidak, employée privée, demeurant à F-Algrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anissa Ayad, employée privée, demeurant à F-Rombas.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation du transfert du siège social et du principal établissement de PENRITE ASSETS CORPORATION au 41, avenue du 10 septembre à L-2551 Luxembourg.

2. Conversion du capital de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,00) en euros et décision de porter le nombre des cinquante mille (50.000) actions actuelles à cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réduction du capital social de quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-trois virgule treize euros (EUR 42.283,13) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00).

4. Fixation de la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,00) par action.

5. Révocation de l'administrateur avec décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

6. Transformation de la société en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

7. Modification de l'objet social de la société, lequel sera désormais le suivant:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la gestion de son patrimoine immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

8. Refonte des statuts.

9. Nomination d'un gérant.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Genève (Suisse), le 5 décembre 2005, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social et le principal établissement de la société de Tortola à Luxembourg, avec radiation de la société au «Registrar of Companies» de Tortola, et a conféré les pouvoirs nécessaires pour ce faire à un mandataire.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Genève (Suisse), le 5 décembre 2005, le siège social statutaire et administratif et le siège du principal établissement de la société est transféré de Tortola (Iles Vierges Britanniques) au 41, avenue du 10 septembre à L-2551 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,00), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,00)

intégralement libérées, en euros, soit quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-trois virgule treize euros (EUR 42.283,13) par application du cours de change moyen d'un virgule dix-huit vingt-cinq euros (EUR 1,1825) pour un dollar des Etats-Unis (USD 1,00), en abolissant la désignation de la valeur nominale des actions.

Elle décide de réduire le nombre des actions de cinquante mille (50.000) à cent vingt-cinq (125). Dès lors le capital social de quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-trois virgule treize euros (EUR 42.283,13) est représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-trois virgule treize euros (EUR 42.283,13) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) par remboursement à l'actionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions représentatives du capital social à cent euros (EUR 100,00) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer l'administrateur en fonction, et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de PENRITE ASSETS CORPORATION, S.à r.l., laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après.

Cette transformation de la société en société à responsabilité limitée n'entraîne pas naissance d'une société nouvelle, la société ancienne ne prenant qu'une nouvelle forme, et tous les éléments actifs et passifs de la société transformée constituant l'avoir de la société à responsabilité limitée.

En conséquence, les cent vingt-cinq (125) actions représentant le capital social de la société, sont remplacées par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

Septième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, lequel sera désormais le suivant:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la gestion de son patrimoine immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la gestion de son patrimoine immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de PENRITE ASSETS CORPORATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Geneviève Larmeroux, retraitée, demeurant à F-75019 Paris, 271, rue de Belleville.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social sous l'empire de la loi luxembourgeoise commence le vingt-deux décembre deux mille cinq et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer gérante pour une durée indéterminée, à savoir:

CREALIA LLP, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres N3 1RL, 4th Floor, Lawford House, Albert Place, inscrite au Registre de Commerce de Cardiff (Royaume-Uni), sous le numéro OC308352, laquelle aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par ses signatures statutaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, M. Haiba-Bidak, A. Ayad, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 61, case 5. – Reçu 422,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

E. Schlessler.

(009287.3/227/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

PC ASSIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.
R. C. Luxembourg B 90.809.

Le bilan du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006849.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

L.P.S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 93.318.

Le bilan du 16 avril au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006857.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ImmoPro SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 27, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 100.031.

Le bilan du 19 mars au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006859.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

EURONET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.665.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006864.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG (GP), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.969.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2005 que CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social à rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite sous le numéro de registre B 83.278, a cédé 2.500 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit 100% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée GSS III SOVIET BV, ayant son siège social à Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam (Pays-Bas) et inscrite à la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam sous le numéro 34230950.

Il résulte de cette cession que GSS III SOVIET BV est devenue l'associée unique de la Société.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006938.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

LE MOULIN DE GAUSSIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 1A, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 69.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(006872.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

LEO (LUXEMBOURG ENERGY OFFICE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 92.845.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 décembre 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 49, bd du Prince Henri à L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour LEO (LUXEMBOURG ENERGY OFFICE) S.A.

J.-P. Wagner

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006873.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SIDFORD S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.466.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007054.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CURZON CAPITAL PARTNERS SN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.447.

Extrait suite aux cessions de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2005 que CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social à rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite sous le numéro de registre B 83.278, et détenant 115.700 parts sociales, soit 100% du capital de la Société, a cédé:

- 109.914 parts sociales, soit 95% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée GSS III SOVIET BV, ayant son siège social à Kabelweg, 37, 1014 BA Amsteram (Pays-Bas) et inscrite à la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam sous le numéro 34230950, et

- 5.786 parts sociales, soit 5% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée GSS III HOLDING, GmbH & Co. VERWALTUNGS KG, ayant son siège social à Junghofstrasse, 13-15, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne) et inscrite au Registre de Commerce de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 42690.

Il résulte de cette cession que les deux associés actuels de la Société sont GSS III SOVIET BV et que GSS III HOLDING, GmbH & Co. VERWALTUNGS KG.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006933.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

C.V.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.995.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006944.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

C.V.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.995.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03432, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006947.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MASCO EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.

Capital souscrit: EUR 855.000.000.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 68.105.

Lors de la résolution signée en date du 26 juillet 2005, les associés de la société MASCO EUROPE S.C.S. ont décidé de nommer réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006971.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 10, rue Neiwiss.
R. C. Luxembourg B 51.299.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 14 décembre 2005 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 20 décembre 2005, que:

Madame Marceline Pick, sans état, demeurant à L-3786 Tétange, 10, Cité Neiwiss, a cédé à Monsieur Jeff Poitiers, étudiant, demeurant à L-3397 Roeser, 2, rue Hoehl, les cent (100) parts sociales, qu'elle détient dans la société.

- A la suite de la cession de parts sociales qui précède, le capital de la société CREATION, S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Danny Poitiers, prredit	400 parts
- Monsieur Jeff Poitiers, prredit	100 parts
Total: cinq cents parts sociales.	500 parts

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2005.

A. Biel
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007071.3/203/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 113.602.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant à Luxembourg.

2.- La société de droit britannique INTERNATIONAL TRANSACTION COMPANY LIMITED, avec siège social à Londres NW1 1JD, 41, Chalton Street, (Royaume-Uni), inscrite au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro 5108582,

ici représentée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 janvier 2005, par la société à responsabilité limitée SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.531),

laquelle dernière est ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de POWER TRADE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exportation, l'importation ou le négoce, de tous services et produits, exceptées les activités réglementées par des dispositions spécifiques.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e mardi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société de droit britannique INTERNATIONAL TRANSACTION COMPANY LIMITED, avec siège social à Londres NW1 1JD, 41, Chalton Street, (Royaume-Uni), une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq-en-Baroeul, (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois;

b) Madame Laurence Thonon, employée privé, née à Arlon, (Belgique), le 12 juin 1973, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois;

c) La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.684).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.281).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Dominique Delaby, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Hell, D. Delaby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2005, vol. 534, fol. 91, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(009290.3/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

MONDIALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.814.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature.

(007061.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

(007108.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04922, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

(007107.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

(007105.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

(007104.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04918, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

(007101.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GRUPE JRSM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.558.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007044.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GRUPE JRSM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007047.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GRUPE JRSM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.558.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007050.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GEORGE & DRAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 21.833.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007057.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GEORGE & DRAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 21.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007062.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

GEORGE & DRAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 21.833.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(007059.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MARTINAIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 113.681.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) UZOA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R. C. Luxembourg B 98.184),

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2006.

2) GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R. C. Luxembourg B 85.007),

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2006.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MARTINAIRE FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou - des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A., précitée: trois cent neuf actions	309
2. GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., précitée: une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- 4.- Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SIMMER ET LERBOULET S.A., ayant son siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair, R. C. Luxembourg B 73.846.

5. - Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 28, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

G. Lecuit.

(010228/220/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

AIR AMBIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 101.195.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, assemblée tenue de manière extraordinaire
en date du 21 décembre 2005*

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Simone Gardier, domiciliée 20, rue de Herve à B-4651 Battice pour une durée de 6 ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 statuant sur les comptes de 2010.

Strassen, le 3 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007139.3/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FORTEZZA SISTERCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 112.378.

EXTRAIT

Les gérants de FORTEZZA SISTERCO, S.à r.l. ont décidé, par résolution circulaire du 14 décembre 2005 et en conformité avec la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, de nommer ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée de six ans à compter de la date de la résolution précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour FORTEZZA SISTERCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007184.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ITAL-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7661 Medernach, 19, rue de Larochette.

R. C. Luxembourg B 91.737.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour la société ITAL-LUX S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007352.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

DB VALOREN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxemburg, 6, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 111.379.

Im Jahre zweitausendundfünf, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

DEUTSCHE BANK AG, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Frankfurt am Main, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HR B 30 000 (der «Gesellschafter»),

vertreten durch Herrn Jean-Michel Schmit, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Frankfurt am Main am 19. Dezember 2005.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von dem Bevollmächtigten der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Der Gesellschafter ist der Alleingesellschafter der in Luxemburg unter dem Namen DB VALOREN, S.à r.l., und unter Nummer B 111.379 in das Luxemburger Handelsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Gérard Lecuit vom 13. Oktober 2005, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht worden ist, und mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg (vormalig: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg) (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft ist durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 15. November 2005 abgeändert worden, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde. Letztere Urkunde wurde berichtigt durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Dezember 2005, ebenfalls noch nicht veröffentlicht.

Der Gesellschafter ist ausführlich über die Beschlüsse informiert, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

Agenda:

1. Abänderung des Geschäftsjahres.

2. Neufassung, entsprechend dem unter Punkt 1. gefassten Beschluss, von Artikel 21 des Gesellschaftsvertrages, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird: «Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember desselben Jahres».

3. Sonstiges.

Der Gesellschafter hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, dass das derzeit am ersten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres beginnende und am dreißigsten Tag des Monats November des darauf folgenden Jahres endende Geschäftsjahr der Gesellschaft zukünftig am ersten Tag des Monats Januar eines jeden Jahres beginnt und am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember desselben Jahres endet.

Der Gesellschafter beschließt dementsprechend, dass das laufende Geschäftsjahr am einunddreißigsten Dezember zweitausendundfünf endet.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, gemäß dem ersten Beschluss weiter oben, Artikel 21 des Gesellschaftsvertrags neu zu fassen, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird: «Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember desselben Jahres».

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparanten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 29. Dezember 2005, Band 899, Blatt 76, Feld 9. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 24. Januar 2006.

J.-J. Wagner.

(010278/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DB VALOREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2310 Luxemburg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxemburg B 111.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(010280/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

NIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIKA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(007141.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

NIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIKA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(007140.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FORTEZZA PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.379.

EXTRAIT

Les gérants de FORTEZZA PARENT, S.à r.l. ont décidé, par résolution circulaire du 14 décembre 2005 et en conformité avec la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, de nommer ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée de six ans à compter de la date de la résolution précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour FORTEZZA PARENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007191.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SYNAPSE FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.311.

Extrait du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration en date du 27 octobre 2005

Première résolution

Le conseil d'administration nomme M. Patrick Kersten, administrateur-délégué, et le charge de la gestion journalière de l'entreprise. L'administrateur a droit de signature unique et pourra engager valablement à lui seul la société.

Cette décision est prise conformément à la décision de l'assemblée générale tenue le 27 mai 2005 autorisant le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière de l'entreprise.

Strassen, le 22 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007200.3/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

HARBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.295.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.544.

- TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 103.733.

Both represented by Mr Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on the 3rd and the 10th of February, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of HARBOR HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.295, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred sixty-two thousand Euro (EUR 162,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred seventy-four thousand five hundred Euro (EUR 174,500.-) by creation and issue of six thousand four hundred eighty (6,480) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the six thousand four hundred eighty (6,480) new shares as follows:

- LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, subscribes to four thousand two hundred twelve (4,212) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred and five thousand three hundred Euro (EUR 105,300.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and PAMI LBREP II LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, on December 17, 2004, whereby PAMI LBREP II LLC, prenamed, lent the principal amount of one hundred and five thousand three hundred Euro (EUR 105,300.-) to the Company, which receivable has been assigned on January 11, 2005 to LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., prenamed. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and PAMI LBREP II LLC, prenamed, on December 17, 2004 and the assignment agreement executed between PAMI LBREP II LLC, prenamed and LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., prenamed on January 11, 2005.

- TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, subscribes to two thousand two hundred sixty-eight (2,268) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of fifty-six thousand seven hundred Euro (EUR 56,700.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, on December 17, 2004, whereby TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of fifty-six thousand seven hundred Euro (EUR 56,700.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, on December 17, 2004.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred seventy-four thousand five hundred Euro (EUR 174,500.-) represented by six thousand nine hundred eighty (6,980) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledged that the share capital of the Company in the total amount of one hundred seventy-four thousand five hundred Euro (EUR 174,500.-) represented by six thousand nine hundred eighty (6,980) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholder	Number of shares held
LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., prenamed	4,537
TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., prenamed	2,443
Total	6,980

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 105.544.

- TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.733.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 3 et le 10 février 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HARBOR HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.295, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 174.500,-) par la création et l'émission de six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) parts sociales nouvelles comme suit:

- LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., précitée, souscrit à quatre mille deux cent douze (4.212) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à rencontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et PAMI LBREP II LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel PAMI LBREP II LLC, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-), la dite créance ayant été cédée en date du 11 janvier 2005 à LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., précitée. Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et PAMI LBREP II LLC, précitée, conclu en date du 17 décembre 2004 et le contrat de cession de la créance conclu en date du 11 janvier 2005 entre PAMI LBREP II LLC, précitée, et LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., précitée.

- TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., précitée, souscrit à deux mille deux cent soixante-huit (2.268) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinquante-six mille sept cents euros (EUR 56.700,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., précitée, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cinquante-six mille sept cents euros (EUR 56.700,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., précitée, conclu en date du 17 décembre 2004.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 174.500,-) représenté par six mille neuf cent quatre-vingts (6.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 174.500,-) représenté par six mille neuf cent quatre-vingts (6.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associés	Nombre de parts détenues
LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., précitée.	4.537
TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., précitée	2.443
Total	6.980

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 11, case 5. – Reçu 1.620 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(009573.2/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

HARBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.295.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37.033 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009574.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

UCB LUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 105.267.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2005

Nominations d'administrateurs:

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Messieurs Jean-Pierre Pradier, domicilié avenue de l'Observatoire, 112 à 1180 Bruxelles, Belgique, Philippe Waty, domicilié rue aux Loups, à 1380 Lasne, Belgique, et Bernard Lauwers, domicilié avenue de Faisanderie, 70 à 1150 Bruxelles, Belgique, Administrateurs, pour un terme de trois ans.

L'Assemblée confirme que ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

L'Assemblée décide que les Administrateurs ne seront pas rémunérés pour leur mandat. Cette décision a été approuvée par l'ensemble des Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

M. de Cannart / E. Vogt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007198.3/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MAXTRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.382.

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company FLAMAGAS S.A., with its registered office at E-08041 Barcelona, Calle Sales Y Ferrer 07, registered in the Trade Register of Barcelona under number B 33.880,

represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of MAXTRON, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 88.382, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on July 5, 2002, published in the Mémorial C number 1409 of September 28, 2002, and its articles of association have been modified by deed of Maître Jacques Delvaux, pre-named, on November 21, 2002, published in the Mémorial C number 46 of January 16, 2003, and by deeds of the undersigned notary on November 28, 2003, published in the Mémorial C number 71, on January 19, 2004, and on December 17, 2004, published in the Mémorial C number 431, on May 10, 2005;

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased by the amount of two million and eight thousand Euro (EUR 2,008,000.-), in order to raise it from its present amount of seven million five hundred and three thousand Euro (EUR 7,503,000.-) to nine million five hundred and eleven thousand Euro (EUR 9,511,000.-), by the issue of two thousand and eight (2,008) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The two thousand and eight (2,008) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder, the company FLAMAGAS S.A., pre-named, by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company valued to two million eight thousand four hundred and eighty-eight Euro and two cent (EUR 2,008,488.02), two million and eight thousand Euro (EUR 2,008,000.-) of said amount representing the capital and four hundred and eighty-eight Euro and two cent (EUR 488.02) a premium to be allotted to a free reserve.

Proof of the ownership of the Claim has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6. (paragraph 1).** The Company's capital is set at nine million five hundred and eleven thousand Euro (EUR 9,511,000.-) represented by nine thousand five hundred and eleven (9,511) shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-two thousand six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLAMAGAS S.A., avec siège à E-08041 Barcelone, Calle Sales Y Ferrer 07, inscrite au Registre de Commerce de Barcelone sous le numéro B 33.880,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de MAXTRON, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.382, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1409 du 28 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, pré-nommé, en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 46 du 16 janvier 2003, et suivants actes reçus par le notaire soussigné le 28 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 71 du 19 janvier 2004, et le 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 431 du 10 mai 2005;

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions huit mille euros (EUR 2.008.000,-), pour le porter de son montant actuel de sept million cinq cent trois mille euros (EUR 7.503.000,-) à neuf millions cinq cent onze mille euros (EUR 9.511.000,-), par l'émission de deux mille huit (2.008) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les deux mille huit (2.008) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique, la société FLAMAGAS S.A., prénommée, par un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible à charge de la Société évaluée à deux millions huit mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et deux cents (EUR 2.008.488,02), deux millions huit mille euros (EUR 2.008.000,-) de ce montant représentant le capital et quatre cent quatre-vingt-huit euros et deux cents (EUR 488,02) une prime d'émission qui est à affecter à une réserve libre.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent onze mille euros (EUR 9.511.000,-) représenté par neuf mille cinq cent onze (9.511) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de vingt-deux mille six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2005, vol. 535, fol. 15, case 4. – Reçu 20.084,88 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(009437.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

ROCKWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

(007434.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.080.

In the year two thousand and six, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., a company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, incorporated by deed of notary Jacques Delvaux, then residing in Esch-sur-Alzette, on 23 May 1990, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 450 of 4 December 1990, modified by deed of notary Marc Elter, then residing in Luxembourg, on 26 January 1993, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 205 of 6 May 1993, modified by deed of notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on 10 November 1999, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 62 of 19 January 2000, modified by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on 17 November 2000, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 439 of 13 June 2001, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 34.080.

The meeting was opened with Mr Romain Moebus, «head fund administrator», residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Prött, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 3 of the articles of incorporation to read it as follows:

«The object of the Corporation is to provide advice exclusively to VANTAGE FUND SICAV, a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), organised under the Law of the Grand Duchy of Luxembourg, dated March 30, 1988.

The Corporation will have no industrial or commercial activity and will not run a commercial establishment open to the public. It may carry out any operation which it deems necessary for accomplishing its purpose as long as such operations remain within the limits of the Law of 31st July 1929 and its amendments ruling financial participation companies, and within the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

2. Suppression of article 27.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the object of the corporation and, as a consequence, to amend article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 3.** The object of the Corporation is to provide advice exclusively to VANTAGE FUND SICAV, a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), organised under the Law of the Grand Duchy of Luxembourg, dated March 30, 1988.

The Corporation will have no industrial or commercial activity and will not run a commercial establishment open to the public. It may carry out any operation which it deems necessary for accomplishing its purpose as long as such operations remain within the limits of the Law of 31st July 1929 and its amendments ruling financial participation companies, and within the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Second resolution

The general meeting decides to suppress article 27 of the Articles of Incorporation.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to proceed to a renumbering of the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 450 du 4 décembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 205 du 6 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 62 du 19 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 439 du 13 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 34.080.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Moebus, «head fund administrator», demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prutt, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet de fournir des conseils exclusivement à la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), VANTAGE FUND SICAV, organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg datée du 30 mars 1988.

La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale propre et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. Elle pourra accomplir toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet aussi longtemps que celles-ci resteront dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et de ses modifications sur le régime des sociétés de participations financières, et dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

2. Suppression de l'article 27.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet de fournir des conseils exclusivement à la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), VANTAGE FUND SICAV, organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg datée du 30 mars 1988.

La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale propre et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. Elle pourra accomplir toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet aussi longtemps que celles-ci resteront dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et de ses modifications sur le régime des sociétés de participations financières, et dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 27 des statuts.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à la renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Moebus, B. Bartolovic, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 18, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

E. Schlessner.

(009439.3/227/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.080.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

E. Schlessner.

(009442.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

GENAVEH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.466.

Assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, le 9 janvier 2006

Résolution unique

L'assemblée générale constate que les actionnaires ont chacun libéré intégralement et en numéraire leurs actions, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) correspondant à 100% du capital social de la société est sa disposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 11 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007204.3/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**HellermannTyton BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HARWICH BETA, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.276.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HARWICH BETA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 14th December 2005 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Maryline Esteves maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the said attendance list, all 500 Shares in issue in the Company and all shareholders were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Change of the name of the Company from HARWICH BETA, S.à r.l. to HellermannTyton BETA, S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It was unanimously resolved to Change of the name of the Company from HARWICH BETA, S.à r.l. to HellermannTyton BETA, S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the articles of association of the Company, to read as follows:

«**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name HellermannTyton BETA, S.à r.l. (the «Company») is governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven hundred Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de HARWICH BETA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 14 décembre 2005 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les 500 Parts Sociales émises dans la Société ainsi que tous les associés étaient représentés à la présente assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

- Changement du nom de la Société de HARWICH BETA, S.à r.l. en HellermannTyton BETA, S.à r.l. et modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il a été unanimement décidé de changer le nom de la Société de HARWICH BETA, S.à r.l. en HellermannTyton BETA, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence, lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HellermannTyton BETA, S.à r.l. (la «Société») est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, M. Lattard, M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2006, vol. 435, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009742.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

RESERVE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.487.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2005, sont nommées administrateurs:

Mme. Margaret Schramm, 751 Broad Street, NJ07102 Newark, USA;

Mme. Susan Scheader, 1200 Springfield Avenue, NJ07974 Newark, USA;

Mme. Elizabeth Samson, 751 Broad Street, NJ07102 Newark, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007220.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ORIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.824.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ORIX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007263.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

A.L.P. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 113.682.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC., ayant son siège social au 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié.

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de A.L.P. INVESTMENT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation

par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action.	1
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971 et demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg 8, boulevard de la Foire;
 - c) Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC., having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), here duly represented by Mr Christian Bühlmann, hereafter named;
- 2.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of A.L.P. INVESTMENT S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvis with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1, and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Monday in May at 18.00 p.m., at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2005.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2006.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC., prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an

Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Mr Christophe Antinori, avocat à la Cour, born at Woippy (France), on the 8th of September 1971, residing professionally at L-1528 Luxembourg 8, boulevard de la Foire;
 - c) Mr Alexandre Taskiran, private employee, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 26, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(010237/231/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

36421

**A.L.M.A.N., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES MEDECINES ALTERNATIVES
ET NATURELLES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Bieber.
R. C. Luxembourg F 1.371.

—
STATUTS

Objet

Art. 1^{er}. Elaborer un projet d'école de formation de l'iridologie rénovée.
Promouvoir un concept en organisant des stages, séminaires et conférences sur les médecines alternatives et naturelles.

Après réussite, aboutir à la reconnaissance des diplômés.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée. L'assemblée générale se réunit chaque année.

Art. 3. Les membres fondateurs:

Madame Czerniak Sophie: 27, rue Léon Jouhaux, L-4125 Esch-sur-Alzette, Employée,

Madame Doris Puddu: 29, rue Michel Rodange, L-4306 Rodange, Employée,

Monsieur Raoul Giannuzzi: 118, rue Nicolas Bieber, L-4807 Rodange, Employé.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Bieber et peut être déplacé sur tout le territoire luxembourgeois.

Art. 5. Peut devenir membre de l'association toute personne morale qui poursuit un objet social identique à celui de l'association. La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 500,- EUR.

Art. 6. La fonction de membre du conseil d'administration a été attribuée à:

Madame Czerniak Sophie, Madame Doris Puddu et Monsieur Raoul Giannuzzi.

Les fonctions sont distribuées comme suit:

Présidente: Madame Czerniak Sophie,

Trésorier: Madame Doris Puddu,

Secrétaire: Monsieur Raoul Giannuzzi.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 8. Pour toute action bancaire, le trésorier a tout pouvoir de signature lorsque celle-ci est secondée par celle du président.

Art. 9. Toute question non prévue aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social, après restitution des apports des associés et des tiers, sera partagé par moitié entre eux.

Fait à Rodange, le 18 janvier 2006.

S. Czerniak / D. Puddu / R. Giannuzzi

Membres fondateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04867. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007247.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.232.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007267.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MONTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.579.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTRANS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.579, constituée suivant acte reçu Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 5 mai 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 928 du 18 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Monsieur Georges Gredt, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1° Augmentation du capital social d'un montant de quatre mille deux cent douze euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 4.212,95) par incorporation de réserves pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq cents (EUR 495.787,05) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2° Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent douze euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 4.212,95) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq cents (EUR 495.787,05) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sans création d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la société, dont l'existence est prouvée au notaire soussigné par la production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2004. Une copie de ce bilan restera annexée au présentes.

Les actionnaires déclarent que les résultats reportés à l'augmentation de capital existent toujours à la date du 22 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée Générale Extraordinaire est estimé à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gredt, A.-C. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

F. Baden.

(009453.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

MONTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(009454.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

TCR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 82.467.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TCR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.467, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1182 du 18 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme TCR INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), représenté par quatre cent cinquante (450) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme TCR INTERNATIONAL S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme TCR INTERNATIONAL S.A.

V.- Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009841.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

D.V. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.884.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

D.V. INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007274.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

AZ CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 90.197.

—
L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Florian Misandeau, né à Saumur/France, le 30 août 1983, demeurant à F-49100 Angers, 39, rue du Cornet, ici représenté par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2005, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée AZ CONCEPT 88, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, faisant le commerce sous l'enseigne commerciale ENERGETICS, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.197, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 63 du 22 janvier 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1320 du 11 décembre 2003.

II. Les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR), représentant le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), sont détenues par Monsieur Alain Labussiere, éditeur, demeurant à L-5550 Remich, 61, rue de Macher, ainsi que cela résulte d'une publication au Mémorial C numéro 1320 du 11 décembre 2003.

III. Suivant cession de parts sociales sous seing privé faite à Luxembourg, en date du 9 décembre 2005, ci-annexée, Monsieur Alain Labussiere, gérant de société, né à Montreuil/France, le 12 juin 1948, demeurant à L-5550 Remich, 61, rue de Macher, a cédé et transporté avec effet au 9 décembre 2005, ses cent (100) parts sociales de la société à Monsieur Florian Misandeau, prénommé.

IV. En sa qualité de seul associé de la société à ce jour, Monsieur Florian Misandeau, prénommé, déclare expressément accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales.

V. Il accepte la démission du gérant Monsieur Alain Labussiere, prénommé, annexée aux présentes.

VI. Est nommé nouveau gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Florian Misandeau, né à Saumur/France, le 30 août 1983, demeurant à F-49100 Angers, 39, rue du Cornet, lequel pourra dès lors représenter la société par sa seule signature.

VI. Suite à la cession de parts sociales intervenue, en sa qualité d'unique associé de la société, il décide de modifier l'article six des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.

Toutes ces parts sont attribuées à l'associé unique Monsieur Florian Misandeau, né à Saumur/France, le 30 août 1983, demeurant à F-49100 Angers, 39, rue du Cornet.»

VII. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5550 Remich, 61, rue de Macher à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(009426.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

AZ CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.197.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(009427.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.424.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being the sole member of SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 15th December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500) by the issue of one thousand six hundred (1,600) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each in consideration of a contribution in kind by WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. consisting of 147,320 shares held by the WORLD POWER LUXEMBOURG, S.à r.l. in SITHE GLOBAL POWER SOUTHDOWN ULC, a company incorporated under the laws of Nova Scotia (such shares hereafter the «Contribution in Kind»).

B. Subscription to and payment of the shares to be issued within the capital increase of the Company by WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. by the transfer of the Contribution in Kind to the Company; approval of the value of the Contribution in Kind at EUR 125,091; allocation of the Contribution in Kind for an amount of EUR 40,000 to the capital account, EUR 4,000 to the legal reserve and the balance to the share premium and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital from -twelve-thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500) by the issue of one thousand six hundred (1,600) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to the sole existing shareholder WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. by the Contribution in Kind of 147,320 shares held by the WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. in SITHE GLOBAL POWER SOUTHDOWN ULC.

The sole shareholder noted and approved the conclusion of the valuation report by the board of managers of the Company dated 15th December, 2005, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed.

The conclusion of such report is as follows:

«In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to EUR 125,091, such value comprising 147,320 shares of USD 1 each held by the Contributor in SGPS.»

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by the sole member for a total amount of EUR 125,091.

Proof of the Contribution in Kind and the full payment of the shares has been shown to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of EUR 40,000 to the capital account, EUR 4,000 to the legal reserve and for the balance to a distributable share premium account.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a nominal value of EUR 25 each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Toïnon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration de WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant l'associé unique de SOUTHDOWN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à cinquante-deux mille cinq cents (EUR 52.500) euros par l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25) euros chacune en contrepartie d'un apport en nature fait par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. consistant en 147.320 actions détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER SOUTHDOWN ULC, une société constituée conformément aux lois de la Nouvelle Ecosse, (ces actions étant désignées ci-après «L'Apport en Nature»).

B. Souscription et paiement des actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de «la Société par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. au moyen du transfert de l'Apport en Nature à la Société; approbation de la valeur de l'Apport en Nature fixée à EUR 125.091; affectation de l'Apport en Nature pour un montant de EUR 40.000 au compte de capital; pour un montant de EUR 4.000 à la réserve légale et le solde à la prime d'émission et modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à cinquante-deux mille cinq cents (EUR 52.500) euros par l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25) euros chacune à l'associé unique, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. en contrepartie de l'Apport en Nature consistant en 147.320 actions détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER SOUTHDOWN ULC.

L'associé unique prend note et approuve les conclusions du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société en date du 15 décembre 2005, lequel restera annexé au présent afin d'être enregistré avec le présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante: «Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est de EUR 125.091, ce montant comprenant 147.320 actions détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER SOUTHDOWN ULC

Les nouvelles parts susmentionnées ont été intégralement souscrites et libérées ensemble avec une prime d'émission par l'associé unique pour un montant total de EUR 125.091.

Preuve de l'Apport en Nature et du paiement intégral des nouvelles parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

L'apport ainsi fait est affecté pour un montant de EUR 40.000 au compte de capital, pour un montant de EUR 4.000 à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission distribuable.

Suite à l'augmentation du capital social la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est ainsi modifiée:

«Le capital social de la société s'élève à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 3. – Reçu 1250,91 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(009567.3/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

SAINTE ANDREE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 50.638.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES Inc., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme SAINTE ANDREE HOLDING, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.638, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 312 du 7 juillet 1995,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 494 du 11 septembre 1997,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 29 du 11 janvier 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C numéro 452 du 29 avril 2004.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme SAINTE ANDREE HOLDING est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009802.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PACTO, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of November.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Frank Verdier and Marco Dijkerman both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company PACTO, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 111.786 incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 28th day of October, 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article first of the Articles of Incorporation accordingly which will be read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Frank Verdier et Marco Dijkerman, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société PACTO, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 111.786 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen en date du 28 octobre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, M. Dijkerman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009816.3/202/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PACTO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009817.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

3A FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 60.068.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding 3A FINANCES S.A., avec siège social, L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 582 du 24 octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 199 du 5 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Arifi, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carsten Söns, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacqueline Lejeune, gérante de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification de l'article 3 des statuts.
2. Modification des articles 1^{er} et 22 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que la société n'a plus le statut d'une société holding tel qu'il est défini par la loi du 31 juillet 1929.

L'assemblée décide ainsi de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés qui font partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 22 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de 3A FINANCES S.A.»

«**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: St. Arifi, C. Söns, J. Lejeune, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 27CS, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009935.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

3A FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 60.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009937.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

VEITH TRANSPORTE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5812 Mondorf-les-Bains, 6, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 113.673.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Hans-Jörg Veith, Transportunternehmer, geboren in Schiffweiler (Deutschland), am 26. Februar 1964, wohnhaft in D-66557 Hüttigweiler, Talstr. 23 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Transport von Stückgut, Schüttgut und Liquid.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist VEITH TRANSPORTE, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad Mondorf.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Hans-Jörg Veith, Transportunternehmer, geboren in Schiffweiler (Deutschland), am 26. Februar 1964, wohnhaft in D-66557 Hüttigweiler, Talstr. 23 (Deutschland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember 2006.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Kompotent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5812 Bad Mondorf, 6, rue de Luxembourg.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Michael Gollner, Speditionsbetriebsleiter, geboren in Hall/Tirol (Österreich), am 31. März 1953, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal, Fichtenstrasse 2 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Veith, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 30, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Januar 2006.

J. Seckler.

(010197/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.592.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2005

- Les mandats d'Administrateurs de Catégorie B de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ainsi que les mandats d'Administrateurs de Catégorie A de Monsieur Filippo Quadrelli, entrepreneur, résidant à Bologne, Italie et de Monsieur Matteo Quadrelli, entrepreneur, résidant à Bologne, Italie, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting on June 1st, 2005

- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally dwelling at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Jean-Paul Reiland, private employee, professionally dwelling at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, are re-appointed as Directors of Class B, and Mr Filippo Quadrelli, entrepreneur, residing in Bologna, Italy and Mr Matteo Quadrelli, entrepreneur, residing in Bologna, Italy, are re-appointed as Directors of Class A, for a new statutory term of six years, until the Annual General Meeting of 2011.

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, is re-appointed as Statutory Auditor, for a new statutory term of six years, until the Annual General Meeting of 2011.

Le 1^{er} juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007120.3/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.